

Transfert à « Habitat Familial d'Alsace » des agréments et subventions d' «Habitat des Salariés d'Alsace» au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département et vente d'une action de Habitat des Salariés d'Alsace

Rapport n° CP/2015/286

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne le transfert à Habitat Familial d'Alsace de subventions et agréments dont était précédemment bénéficiaire "Habitat des Salariés d'Alsace".

En effet, Habitat des Salariés d'Alsace fait l'objet d'une fusion absorption par "Habitat Familial d'Alsace", ces deux entreprises sociales de l'habitat étant des filiales du groupe DOMIAL

Par courrier en date du 11 mai 2015, DOMIAL a informé le Département qu'une opération de restructuration des sociétés Habitat Familial d'Alsace (HFA) et Habitat des Salariés d'Alsace (HSA) est envisagée au sein du groupe DOMIAL, au moyen de la fusion par absorption de la seconde par la première.

Cette opération sera réalisée selon DOMIAL d'ici le 30 juin 2015 au plus tard, et interviendra avec effet au 1^{er} janvier 2015, sur le plan comptable et fiscal.

Cette opération est placée sous le régime juridique des fusions défini par les articles L.236-1 et suivants du code de commerce. La fusion-absorption emporte en effet dissolution sans liquidation d'Habitat des Salariés d'Alsace et transmission universelle de tous ses droits, biens et obligations à Habitat Familial d'Alsace.

Cette évolution présente trois types de conséquences pour le Département :

1. Le transfert des droits et obligations d'Habitat des Salariés d'Alsace vis-à-vis du Département au profit d'Habitat Familial d'Alsace :

- Transfert des obligations souscrites antérieurement par Habitat des Salariés d'Alsace à Habitat Familial d'Alsace en faveur du Département (notamment le contingent réservataire).
- Transfert des subventions non soldées octroyées par le Département à Habitat Salariés d'Alsace au profit d'Habitat Familial d'Alsace.

Du fait de la fusion absorption, les obligations antérieurement détenues par Habitat des Salariés d'Alsace sont transférées à Habitat Familial d'Alsace. Il s'agit notamment de transférer en faveur d'Habitat Familial d'Alsace les soldes de subventions indiquées dans le tableau ci-joint.

2. Le positionnement du Département dans le cadre de la fusion absorption d'Habitat des Salariés d'Alsace par Habitat Familial d'Alsace (HFA).

Il s'agit notamment des points suivants :

- Transfert des garanties octroyées par le Département concernant les emprunts souscrits par HSA (principalement des logements situés sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg) au profit de HFA. Une délibération spécifique concernant ce point vous sera soumise en septembre prochain.
- Transfert des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, octroyés initialement à HSA au profit d'HFA
- Vente de l'action de HSA détenue par le Département au profit de Plurial entreprise par l'acte de cession joint au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- prend acte de la fusion absorption d'"Habitat des Salariés d'Alsace" par "Habitat Familial d'Alsace" et confirme le transfert du solde des subventions dues par le Département à Habitat des Salariés d'Alsace au profit d'Habitat Familial d'Alsace, tant en ce qui concerne la délégation des aides à la pierre de l'Etat que la politique départementale volontariste.

- décide de céder une action de Habitat des Salariés d'Alsace à Plurial Entreprises et autorise son Président à procéder à toute acte permettant la cession d'action, notamment l'acte de cession d'action.

Elle retient par ailleurs le principe que le transfert de la garantie départementale pour chaque contrat d'emprunt concernant les logements aidés d'Habitat des Salariés d'Alsace fera l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion de la commission permanente du Conseil Départemental.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY